

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 274 relatif au déclassement de certains lots du domaine public

n° 274

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique à la Côte française des Somalis, notamment en son article 7 : ensemble les décrets en dates respectivement des 25 août 1926 et 10 septembre 1938 l'ayant modifié

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les modalités d'application du décret du 29 juillet 1924 susvisé

Vu le procès-verbal d'enquête de commodo et inea Himado dressé le 27 février 1940 par M. l'administrateur, commandant le cercle de Djibouti

Vu le décret du 9 novembre 1915 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis

Sur le rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délimitation du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, en date du 6 mars 1948, relative au déclassement du Domaine public de la portion des lots n°s 325, 353 et 354 du plateau du Marabout, comprise dans la zone des pas géométriques. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SiRIEX.